

République française

Département de l'Aude

## COMMUNE D'ANTUGNAC

Séance du 03 juillet 2020

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 30/06/2020

*L'an deux mille vingt et le trois juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe COMTE*

Présents : 11

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Matthieu BAYLAC, Patrice BOUSQUET, Monique CEFAÏ-TORRES, Philippe COMTE, Florence FROU, Béatrice GAMBUS, Ophélie JONCOUR, Amandine LAUMONT, Bénédicte POLET, Didier SACCO, Christophe SALVAT

**Représentés:**

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Patrice BOUSQUET

### Objet: Désignation des représentants à l'Assemblée Générale de l'ATD11 - DE\_2020\_29

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de la commune, en date du 30 juillet 2013, approuvant l'adhésion de la commune à l'ATD 11,

Vu les statuts de l'ATD11,

Vu le règlement intérieur de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'ATD 11,

Vu le règlement de fonctionnement de l'ATD11,

Considérant qu'il appartient à la commune de désigner un représentant afin de siéger à l'assemblée générale de l'ATD11,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Désigne M. COMTE Philippe (Maire) pour représenter la commune d'Antugnac lors de l'assemblée générale de l'ATD11.
- Désigne M. SACCO Didier pour représenter la commune en l'absence de M. le Maire.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M. et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés, conformément aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,  
Philippe COMTE

Signé

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_